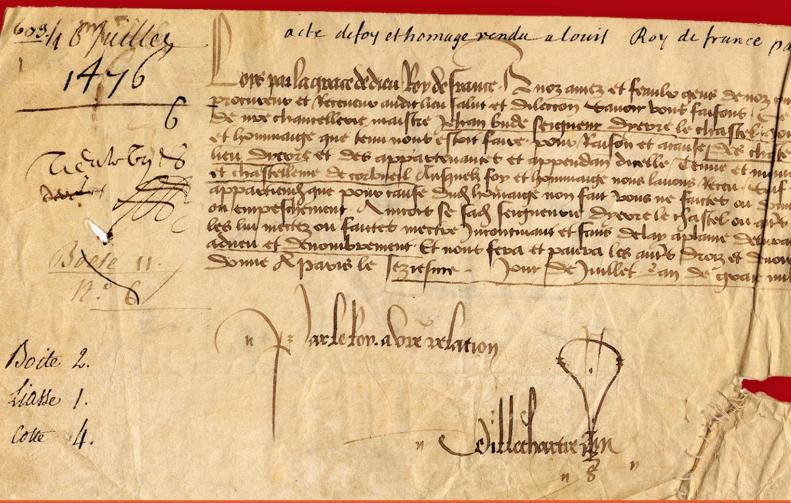


PEAC - CLASSE DE 5^e



Sur les traces du Moyen Âge en Essonne : L'ORGANISATION FÉODALE

Dossier 3

SERVICE EDUCATIF

archives.essonne.fr centenaire1914-1918.essonne.fr

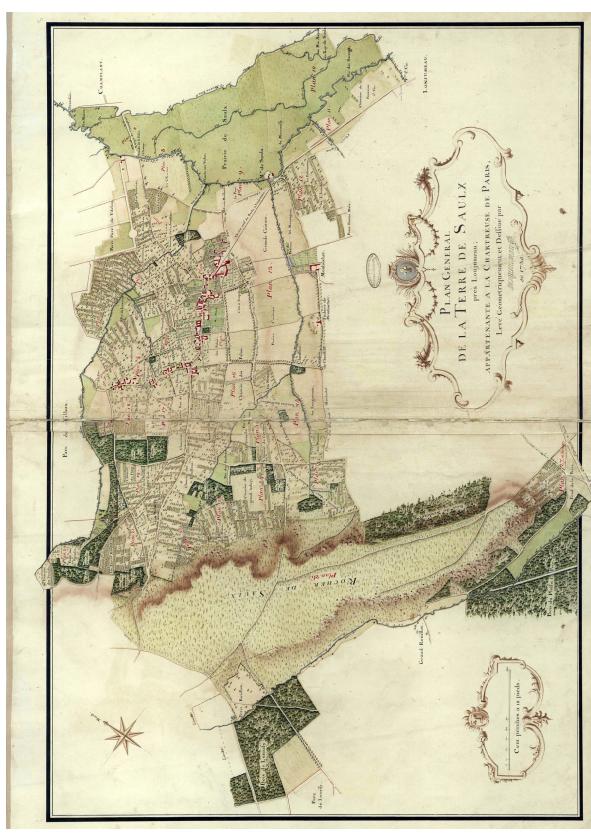
ARCHIVES
DÉPARTEMENTALES

DOSSIER 3 - L'ORGANISATION FÉODALE

Au Moyen Âge, le **terrier** contenait la liste des terres louées et utilisées par les paysans, ainsi que les sommes d'impôts dues au seigneur. Le plan qui l'accompagnait nous renseigne sur l'étendue des terres et les lieux qui composaient la seigneurie.

LA SEIGNEURIE : CADRE DE VIE DES SEIGNEURS

ET PAYSANS

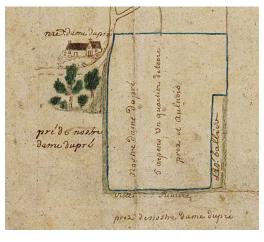


Doc.1 : Plan terrier de Saulx appartenant à la Chartreuse de Paris.
Arch. dép. Essonne - 59H/6



Doc.2 : **Plan du fief de Chastillon, paroisse de Pussay, 1777.** Arch. dép. Essonne - 10H/7-3







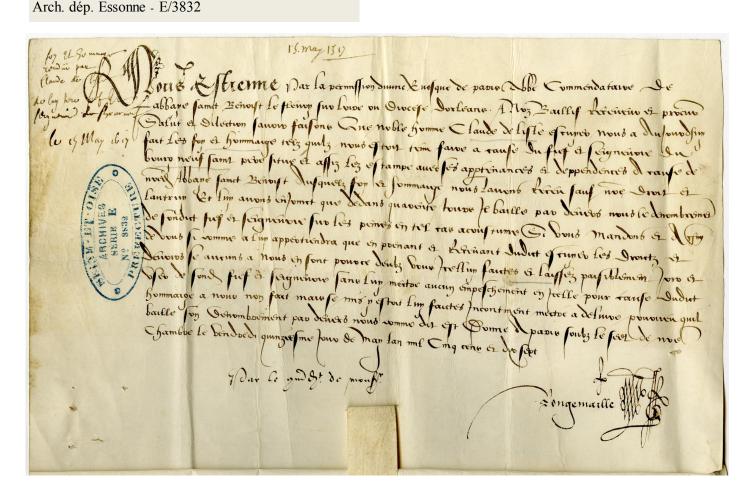


Doc.3 : Extraits du plan du fief de Mesdames les religieuses Célestines de Marcoussis, 1419. Arch. dép. Essonne -42H/2

L'ACTE DE FOI ET D'HOMMAGE

Le seigneur tient sa seigneurie en **fief** d'un autre seigneur qui lui est supérieur (le **suzerain**) dont il est le **vassal**. Par l'acte de foi et d'hommage, le vassal prête serment de fidélité à son suzerain dans les formes qui constituent la **cérémonie de l'hommage**.

Doc.4: Acte de foi et d' hommage, Etampes.



_						
C	11	Ω	ct	i۸	n	٠

Complétez le texte transcrit page 6 et retrouvez les noms :

du vassal (celui qui prête serment):
du suzerain (celui à qui on prête serment):
du suzerani (ceiur a qui on prece serment).
de la seigneurie concernée :

RANSCRIP HOW.
Nous Estienne par la permission divine Evesque de Paris Abbé Commandataire de
L'abbaye Saint Benoist le Fleury sur Loire au diocèse d'Orléans. Moy baillis receveur
et procureur
Salut et Dilection savoir faisons que noble homme escuyer
nous a aujourdhuy
fait les telz quilz nous estoit tenu faire a cause du
du
5 bourg neuf saint pierre situé et assiz les avec ses appartenances et
deppendances a cause de
6 Notre dite abbaye Saint Benoist ausquels foy et hommage nous l'avons reçu sauf notre
droit et
7 Lautruy et luy avons enjoinct que dedans quarente jours je baille par devers nous le
démombrement
B De sondict fief et seigneurie sur les peines en tel cas acoutumé Si vous mandons et a
chacun
De vous si comme a luy appartiendra que en prenant et recevant dudit escuyer les
droitz et
10 Devoirs se aucun a nous en sont pour ce deulz. Vous Icelluy faites et laissez paisible-
ment jouir et
1 Usés de sondit fief et seigneurie sans lui mettre aucun empeschement en icelle pour
cause dudit
12 Hommage à nous non fait mis y estoit luy faictes incontinent mettre a delivré pourvu
quil
13 Baille son denombrement par devers nous comme dit est Donné a soulz
e sel de notre
L4 Chambre le
Longuemaille

Incontinent: immédiatement.

Sauf notre droit et l'autrui : se dit pour exprimer que le roi (ou le seigneur) n'entend ni perdre ses droits, ni préjudicier à ceux d'autrui.

LA LETTRE D'AFFRANCHISSEMENT

Parmi les paysans tenanciers, certains ont des obligations plus lourdes vis-à-vis du seigneur, ce sont les serfs. Cette contrainte se manifeste par des taxes et des obligations particulières.

Ici, le seigneur Jean d'Yerres et sa femme **affranchissent** (délivrent) 18 habitants de leur ville de tout servage.



ontre-sceau 7

VOCABULAIRE

Cens: taxe fixe que le possesseur d'une terre (paysan) devait payer au seigneur du fief.

Bulle: à l'origine, une bulle est le nom donné au sceau en plomb fixé à un acte émanant du pape; par extension, une bulle est un acte envoyé par le pape.

Courtines: parties du rempart entre deux tours.

Diplôme: le diplôme est un acte royal. Il commence toujours par une invocation de la Sainte Trinité. Le diplôme n'est plus utilisé après le XIV^e siècle.

Donjon: tour principale du château où vivent le seigneur et sa famille.

Douves : fossés pouvant être remplis d'eau permettant la défense du château.

Écuyer: jeune noble qui avait pour charge d'accompagner le chevalier à la guerre, de porter son écu, de l'aider à prendre les armes, à se désarmer en attendant que lui-même soit armé chevalier.

Féodalité: organisation de la société, au Moyen Âge, fondée sur les relations entre suzerains et vassaux.

Fief: terre accordée par un suzerain à un vassal.

Haute cour : cour la plus proche du donjon réservée au seigneur.

Basse cour : cour réservée aux serviteurs.

Hommage : cérémonie au cours de laquelle un vassal s'engage à servir un autre seigneur, le suzerain.

Reliquaire : Boîte ou coffre, souvent d'orfèvrerie, contenant les reliques d'un ou de plusieurs saints.

Sceau: est une galette de cire de forme généralement ronde ou de forme allongée. Le sceau se trouve au bas du document. Il a valeur de signature ou de preuve d'authentification.

Suzerain: seigneur ayant des vassaux.

Terrier : document établi par le seigneur et con-

Questions:

Doc.2:

- 1 Citez le nom du fief:
- 2 Celui de son seigneur:
- 3 Que produit-on sur ces terres?

Doc.5:

- 1 Dans quelle langue est écrit ce texte?
- 2 Comment se nomme la première lettre décorée.
- 3 Retrouvez dans le document le nom de Jean d'Yerre. Quel est le prénom de sa femme ?

Bilan:

- 1 Qu'est-ce qu'une seigneurie ? (d'après les documents 1, 2 et 3).
- 2 Décrivez les relations de domination dans le contexte de la féodalité à l'échelle de la seigneurie.

Direction des archives et du patrimoine mobilier de l'Essonne Domaine départemental

38, rue du commandant Arnoux 91730 CHAMARANDE 01 69 27 14 14

> Service éducatif Professeures relais :

Catherine Sironi et Séverine Ruffin Coordinatrice Nathalie Noël